



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

27 juillet 2021

## Fête nationale du 1er août

### Prudence avec les feux et engins pyrotechniques

**Les précipitations de ces derniers jours ont permis de réduire le danger d'incendie de forêt sur l'ensemble du canton. Dans le cadre des festivités du 1<sup>er</sup> août, la population et les communes sont cependant invitées à appliquer les mesures usuelles de prévention des incendies. Il est ainsi interdit d'allumer des feux dans les forêts ou à proximité de ces dernières, sauf dans les endroits destinés à cet effet. Les engins pyrotechniques doivent également être maniés avec précaution.**

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont réduit le risque d'incendie. Le danger est de degrés faible à limité en Valais. Malgré cela, dans la perspective des festivités du 1<sup>er</sup> août, la prudence s'impose. Les particuliers et les communes sont priés de respecter les mesures de prévention contre les incendies découlant notamment de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et de la loi sur les forêts et les dangers naturels.

Il est ainsi interdit d'allumer un feu en forêt ou à proximité de ces dernières, sauf aux endroits désignés à cet effet ou à d'autres emplacements manifestement sans danger (par exemple les places officielles pour grillades et campings). Cette mesure de précaution s'applique également pour les feux de joie et le tir des engins pyrotechniques. Dans tous les cas, chaque foyer doit être surveillé jusqu'à sa complète extinction. Toute personne qui constate un incendie doit aussitôt prévenir la centrale cantonale d'alarme en composant le numéro 118.

Les administrations communales sont responsables de l'exécution des présentes mesures sur leur territoire respectif, conformément aux bases légales et recommandations en vigueur.

Les festivités du 1er août occasionnent en Suisse en moyenne 80 accidents par an liés aux feux d'artifice. Les brûlures (35%) et les dommages auditifs (25%) arrivent en tête des blessures. Il est recommandé d'appliquer les 3 conseils clés suivants:

- suivre le mode d'emploi des engins pyrotechniques
- respecter la distance nécessaire
- utiliser des dispositifs de mise à feu stables

Le danger actuel d'incendie de forêt en Valais peut être consulté sur:

<http://www.vs.ch/fr/web/sfcep/incendi>

### Personnes de contact

**Daniel Kämpfer**, ingénieur forêt, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP), 079 487 21 81

**Philipp Hildbrand**, inspecteur technique et sécurité, Office cantonal du feu, Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), 079 347 59 31

